



CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	40
Nombre de pouvoirs	5
Votants	45

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 085

Séance du 28 juin 2021

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE
L'ATELIER-RELAIS**

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-huit juin à 19h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 40 présents, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 22 juin 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROUGIER Bernard ; BOUQUET Benjamin ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMENIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie ; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Thierry ROGER à Michel MOINE ; Marie-Françoise HAYEZ à Stéphane DUCOURTIOUX ; BAUCULAT Annick à Nadine HAGENBACH ; Elodie MALHOMME à Jean-Luc LEGER et Marie Hélène FOURNET à Renée NICOUX.

ETAIENT ABSENTS : aucun.

M. Denis PRIOURET présente le rapport suivant :

Par délibération n°2020-092, le Conseil communautaire du 14 décembre 2020 se prononçait pour un avenant au contrat de crédit-bail de l'atelier-relais de saint Alpinien et à sa cession à la SARL DESREBOULLES, au prix des loyers du crédit-bail restant à courir.

Cette cession permet à la Communauté Creuse Grand Sud de rembourser en anticipé l'emprunt souscrit le 28 juin 2007 auprès du Crédit Agricole pour un capital total de 153 000 € au taux de 3,93 %.

Comme prévu, il est proposé que cette cession corresponde aux loyers restants à payer soit (234 prévus - 151 émis * 946,86 € HT) + 947,86 € HT = 79 537,24 € HT.

Le crédit Agricole a fait part de la possibilité de verser au 1er juillet la somme totale de 66 254,05 € correspondant à 58 376,30 € de capital, 383,41 € d'intérêts normaux, 382,36 € d'indemnité de remboursement anticipée (IRA) et 7 111,98 € d'indemnité financière.

Il s'agit d'ajuster les crédits nécessaires à ces opérations au sein du budget annexe de l'atelier relais, il est proposé la décision modificative suivante :

En investissement, prise en compte du produit de la cession et du remboursement anticipé du capital, aboutissant à la suppression du virement prévu et à l'inscription de travaux de construction.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 024 Produits de cession				79 537.24 €
023 Virement de la section de fonctionnement			- 8 504.68 €	
023 Virement de la section de fonctionnement				
Chapitre 23 Immobilisations en cours	12 656.26 €			
Article 2313 Constructions				
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées		58 376.30 €		
Article 1641 Remboursement d'emprunts				
Total investissement	12 656.26 €	58 376.30 €	- 8 504.68 €	79 537.24 €
Total		71 032.56 €		71 032.56 €

En fonctionnement, suppression en miroir du virement prévu, augmentation de dépenses de prestations de service (dont diagnostics immobiliers pour 1 378,45 €) et du paiement de l'indemnité de remboursement anticipé et des frais d'agence pour 7 494,34 €, mais diminution des intérêts de l'année (-1 146,05 €). Réduction de la recette de remboursement d'assurance, un peu surestimée (-777,94 €).

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011 Charges à caractère général				
Article 611 Contrats de prestation de service		1 378.45 €		
Chapitre 66 Charges financières				
Article 66121 ICNE	- 1 146.05 €			
Chapitre 66 Charges financières				
Article 6688 Autres charges financières		7 494.34 €		
Chapitre 67 Charges exceptionnelles				
Article 6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
023 Virement à la section d'investissement				
023 Virement à la section d'investissement	- 8 504.68 €			
Chapitre 77 Produits exceptionnels				
Article 7788 Autres produits Exceptionnels			- 777.94 €	
Total fonctionnement	- 9 650.73 €	8 872.79 €	- 777.94 €	- €
Total		- 777.94 €		- 777.94 €

Le **CONSEIL** de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** la décision modificative N°1 du budget annexe Atelier-relais telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré le 28 juin 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

- 1 JUL. 2021

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

